taculum ; Hist. II, 70, 1 : *insistere... campis..., ... lustrare oculis..., foedum atque atrox spectaculum ;* plus loin : *Jug.* 101, 11 : ... *et inter ea humus infecta sanguine ; Agricola* 37, 5 : *passim arma et corpora et laceri artus et cruenta humus ; Hist.* II, 70, 2 : ... *lacera corpora, trunci artus... infecta tabo humus.* Dans les passages du *Jugurtha* et de l'*Agricola*, la description de la déroute s'accompagne d'une abondance d'infinitifs de narration exprimant le mouvement (cf. *art. cité*, p. 265) ; dans celui des *Histoires*, dès que Tacite a terminé la description des morts et de la dévastation, et qu'il donne, en antithèse, celle des vivants, il accumule les infinitifs de narration : *Vulgus quoque militum clamore et gaudio deflectere uia, spatia certaminum recognoscere, aggerem armorum, strues corporum intueri, mirari.* L'usage en est tout de même plus discret (quatre exemples) que dans les textes correspondants de Salluste (huit) ou de l'*Agricola* (sept).

Il ressort donc des observations précédentes que Tacite, qui, dans l'*Agricola*, à l'imitation de Salluste, accumule fréquemment les infinitifs de narration en séries, réduit de plus en plus, au cours de son œuvre, dans son désir de la variété, la longueur de ces séries. Les exceptions à cette loi générale doivent nous amener à examiner de près les textes : elles révèlent parfois une imitation de Salluste ou même de l'*Agricola*.

P. PERROCHAT.

III

AU DOSSIER DE LA IVe ÉGLOGUE (UNE NOTE D'ÉRASME)

PAR F. PRÉCHAC
Professeur à la Faculté des lettres de Lille

En marge de deux chapitres d'Ammien Marcellin (22, 10, 6 ; 25, 4, 19) sur l'empereur Julien, Érasme a écrit, dans son édition de 1518[1] et dans celle de 1527[2] : *Iustitia reuersa ad terras ; Iustitia rediit imperante Iuliano.* Ce petit sommaire vaut une main indicatrice. Lisons les deux passages visés ; la teneur en est presque identique : 22, 10, 6 : « En raison de ces traits (de mansuétude) et autres semblables, on se disait, reprenant un mot que Julien avait toujours à la bouche : La Justice qu'Ara-

1. Suet., Spartian., Amm. Marc., Bâle, Froben, p. 702 (= 22, 10, 6) et p. 746 (= 25, 4, 19).
2. Id., Cologne, Hitzhorn, p. 533 (= 22, 10, 6) et p. 567 (= 25, 4, 19).

tos fait monter au ciel scandalisée par les vices des hommes (Arat., *Phaen.*, v. 134 et suiv.)[1], est revenue, Lui régnant, sur la terre ! Malheureusement certaines mesures arbitraires étaient prises par l'empereur, quelques égarements obnubilaient le cours varié de sa gloire[2]. » Julien, alors que d'autres princes chargèrent de ce soin les écrivains de leur temps[3], compare son règne au retour de l'âge d'or. Nous avons reconnu le thème qui associe Δίκη Παρθένος à l'ère merveilleuse : il est virgilien, et les termes *reuersa*, *redisse*, viennent de la IVe Églogue[4], dédiée à Pollion à l'occasion de la paix de Brindes. Ce thème, M. Carcopino l'a victorieusement rattaché au poème pythagoricien d'Aratos[5]. Il nous saura gré de lui apporter, avertis par la note d'Érasme, ce témoignage d'un empereur helléniste et païen. L' « Apostat », lorsqu'il parlait de Δίκη μισήσασα κείνων γένος ἀνδρῶν, puis de Δίκη revenue, pensait tout d'abord aux vers d'Aratos, qu'il nomme expressément, ensuite à cette IVe Églogue dont un Symmaque s'inspirera bientôt pour célébrer le jeune Gratien[6] ; et il rattachait l'églogue, sans doute, aux *Phaenomena*. Outre qu'il devait être assez bon juge en matière de sources grecques, on sait que le néo-platonisme, qu'il professait, avait proposé tel dogme virtuellement contenu dans le pythagorisme[7]. — Il est piquant de voir Julien intervenir dans le débat sur *Iam redit et uirgo*. Son commentaire, même discret, faisait un amusant contraste avec la récente, piètre et combien durable interprétation de cet hémistiche par Constantin (ou par Eusèbe). — Notons d'ailleurs que, avant Symmaque[8] et l'école de Servius, et comme le poète Calpurnius (*Buc.* I, 42 et suiv.), Julien entendait par ces mots le retour de la Justice sur la terre, ce qui n'exclut point, dans la IVe Égl., une allusion à la réapparition de Virgo dans le ciel et dès lors une datation très précise[9] du poème. Le cumul des deux thèmes, retour

1. Cf. Avien., *Arat.*, v. 348 et suiv. (*Diua* 350 = *Iustitia* 317 = *Dea* 320).

2. *Et aestimabatur per haec et similia, ut ipse dicebat adsidue, uetus illa Iustitia, quam offensam uitiis hominum Aratus extollit in caelum, imperante eo reuersa ad terras, ni quaedam suo ageret, non legum arbitrio erransque aliquotiens obnubilaret gloriarum multiplices cursus.* Cf. 25, 4, 19 : *Verum tamen cum haec essent, aestimari poterat, et ipse aiebat, uetus illa Iustitia, quam offensam uitiis hominum Aratus extollit in caelum redisse rursus ad terras, ni quaedam ad arbitrium agens interdum ostenderet se dissimilem sui* (Iul., *Ep...*, éd. Bidez-Cumont, p. 225).

3. Auguste *ap.* Verg., *Aen.* VI, 791-794; cf. Hor., *C. saec.*, str. 15;
Néron *ap.* Sen., *Apocol.* IV, v. 9 et 23; cf. *De Cl. vulg.* II, 1, 3; 1, 4; I, 1, 3;
et Calp., *Buc.* I, 42 et suiv., 64 (*Rev. Ét. lat.*, 1932, I, p. 97, n. 7);
le petit Gratien *ap.* Symm. (*Rev. Ét. lat.*, 1931, II, p. 228 et suiv.).

4. Voir le vers 6 *Iam redit et uirgo, redeunt Saturnia regna.*

5. *Virg. et le myst. de la IVe Égl.*, p. 151 et suiv.

6. *Rev. Ét. lat.*, 1931, II, p. 228 et suiv.

7. Carcopino, *La basil. de la P. Majeure*, p. 316 et suiv.

8. *Rev. Ét. lat.*, *op. cit.*

9. Carcopino, *Le myst.*, p. 139, 155.

sur la terre, réapparition au firmament, se retrouvera dans le poème composé par Claudien en l'honneur du consul astrologue (399), Mallius Theodorus[1]. Le premier était suggéré à Virgile par le « retour du règne de Saturne » (*Egl.* IV, 6)[2] et par la tradition d'une première « descente » de la Vierge ici-bas parmi les hommes[3].

F. PRÉCHAC.

1. *C.* XVII, v. 116, 122-132, 171 sqq.

2. Cf. *Egl.* IV, 15 et suiv. : *Diuisque uidebit | Permixtos heroas et ipse (puer) uidebitur illis.*

3. Cf. après Virgile : Pseud. Sen., *Octau.*, 397 et suiv. : *Tunc Dea | Iustitia caelo missa.*

ÉTUDES ET MÉMOIRES

I

LIBER ET *LIBERI*

PAR E. BENVENISTE

Comme par une fatalité dialectique, la discussion à laquelle nous avons soumis le nom latin de l'esclave, *servus*[1], remet en jeu l'origine et le sens propre de l'adjectif *līber*. Les deux problèmes sont liés de telle manière que la solution donnée au premier détermine la position du second. Mais la situation de *līber* devient paradoxale dans la mesure même où l'on croit avoir défini exactement celle de *servus*. Si, pour des raisons qui tiennent aussi bien à la forme du mot qu'à la nature de l'institution, nous sommes fondé à considérer le nom latin de l' « esclave » comme un emprunt à l'étrusque, il semblerait que la notion antithétique d' « homme libre » eût dû se constituer seulement à la même époque et corrélativement à l'emprunt de *servus* : comment la qualification de « libre » se concevrait-elle en indo-européen, puisque la langue commune n'avait pas de mot pour « esclave »? Or, contrairement à toute attente, l'adjectif *līber* a des correspondants fidèles non seulement en italique, mais encore en grec, par ἐλεύθερος ; et bien d'autres langues indo-européennes possèdent, quoique avec des valeurs différentes, le radical d'où cet adjectif est dérivé. Voilà une première difficulté, qui du moins délimite et oriente précisément le problème : au moment où le prototype de lat. *līber* et de gr. ἐλεύθερος s'employait dans une fraction dialectale de l'indo-européen, ce mot ne pouvait

1. Dans cette *Revue*, X, 1932, p. 429 et suiv. On y joindra les observations de M. Vendryes, *B. S. L.*, XXXVI, 1935, p. 124-130. L'article de M. H. Lévy-Bruhl, *Théorie de l'esclavage*, a été réimprimé dans l'ouvrage du même auteur sur *Quelques problèmes du très ancien droit romain*, Paris, 1934, p. 15 et suiv.